



VERSAILLES

Porchefontaine Conseil de quartier

Compte-rendu du conseil de quartier du mercredi 10 décembre 2014

Présents :

Présidente : Martine Schmit

Vice-Président : Michel Lefèvre

Elu d'opposition : François Simeoni

- Habitants :

Alain Bonnaud, Marie-Christine Claraz, Laure Dispan de Floran, Antoine Divan, Francis Flamand, Monique Mirallès, André Montialoux, Francis Naudin, Caroline Prouff, Alain Roger.

- Associations :

Xavier Bloch pour l'ALEPP, Michel Carré pour le SDIP, Michèle Divan pour le CCVP, Marc Meyer pour l'AFC Versailles, Catherine Mordant pour la PEEP, Serge Piriou pour Essor de Versailles, Hélène Schutzenberger pour VEI, , Geneviève Silvestre pour SESAKINO UFO, Chantal Simian pour SNL.

- Personnalités qualifiées :

Pierre-Jean Airaud, Pierre Arnaud, Antoine Brillaud, David Crépy, Nicolas Fouquet, Stéphanie Lescar, Isabelle Richard.

Absents excusés : Gabrielle de Wailly, Nicolas Etievant pour CLAP 53.

Egalement présentes :

- Emmanuelle Delhomme, Directrice de la Maison de quartier

- Marie-Jo-Jacquey pour l'Echo des Nouettes

Le Conseil était réuni sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Présentation du projet d'aménagement d'une partie de la rue Lamartine,
- Présentation des données socio-démographiques du quartier,
- Présentation des activités de la Maison de quartier,
- Constitution des commissions,
- Calendrier des réunions.

PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PARTIE DE LA RUE LAMARTINE ENTRE LES RUES YVES LE COZ ET ALBERT SARRAULT

Monsieur Lhermitte, Ingénieur Travaux Neuf Voirie à la Direction des Déplacements et des Aménagements Urbains - Direction Générale des Services Techniques, présente les projets de travaux à court terme relatifs à certaines rues du quartier.

Pour tous les travaux d'enfouissement de réseaux et d'aménagement consécutifs de voirie, il rappelle que la ville de Versailles anticipe et organise des rencontres régulières avec les différents concessionnaires (eau, électricité ...) qui présentent leurs plannings. La voirie arrive en dernier et normalement n'intervient plus pendant plusieurs années. Un programme annuel de travaux est transmis aux partenaires financiers France Télécom et SIGEIF (Syndicat Interdépartemental pour la Gestion du Gaz et de l'Electricité en Ile de France) et un pré-programme est actuellement fixé jusqu'en 2018 mais il peut évoluer. Il souligne que l'enfouissement des réseaux valorise toujours les propriétés riveraines.

Actuellement, la coordination avec les différents intervenants s'est notablement améliorée. Le règlement de voirie adopté en 2011 est très exigeant pour les intervenants. La mairie est beaucoup plus ferme sur les délais. On a pu le constater avec les travaux qui ont eu lieu sur l'avenue de Porchefontaine.

Prochains travaux

Trois rues doivent être prochainement rénovées :

1) **la rue Lamartine** entre les rues Albert Sarrault et Yves Le Coz : au programme, travaux d'enfouissement des réseaux aériens entre janvier et mars 2015, puis travaux de rénovation de la voirie dès la fin des travaux d'enfouissement et pour une durée de 2,5 mois environ. Ces derniers concerneront en particulier le profil bombé des rues d'autrefois qui facilitait l'évacuation des eaux mais n'est plus adapté aujourd'hui. Le « toit de chaussée » sera donc très nettement abaissé.

2) **la rue Yves le Coz** : dans sa partie haute entre la rue du Pont Colbert et la rue Molière ; au programme, entre avril et juin 2015, enfouissement des réseaux aériens, puis travaux de voirie, la rue devrait être restituée début septembre. En 2016, travaux sur la partie basse entre la rue Molière et la rue Coste. (Les travaux devant l'école seront programmés lors des périodes de congés scolaires afin de minimiser la gêne).

3) **la rue du foyer Versaillais** : enfouissement, de septembre à octobre 2015 et, de novembre à décembre 2015, travaux de voirie.

La réfection des rues Jean de La Fontaine, Pierre Corneille (sur 180 ml : entre Jean de la Fontaine et la rue de l'Etang) et Moines (sur 68 ml : entre les rues Yves le Coz et Jean de la Fontaine) est prévue à l'horizon 2016.

Places de stationnement

Rue Lamartine, on compte actuellement 22 places de stationnement : 17 du côté pair, 5 du côté impair. Deux projets sont présentés au Conseil, le premier avec 20 places de stationnement, dont les 5 places côté impair, et la conservation de la chicane côté rue Le Coz. Le second avec 21 places côté pair (côté gauche de la rue en allant vers Le Coz et donc suppression de la chicane, la ville supprimerait les deux premières places côté Albert Sarraut car les riverains les plus proches sont gênés pour entrer et sortir leur véhicule. Les travaux ne modifient pas les largeurs de trottoirs et vont conserver le gabarit de la voie.

Le sujet est à discuter car on sait que le stationnement reste très tendu actuellement sur cette partie du quartier.

Marquage au sol des places de stationnement

Monsieur Lhermitte rappelle que dans les rues avec stationnement payant, la place est de 5 m de long sur 2 m de large et le marquage amène la voiture à se garer au milieu de la place. Pour les rues non payantes, on fait juste un trait longitudinal pour marquer le début de la place, ce qui amène les automobilistes à optimiser leur stationnement.

Nuisances occasionnées

Les travaux vont générer des nuisances pour le quartier mais ils sont nécessaires. Pendant l'enfouissement, les nuisances porteront surtout sur le stationnement. Pour les travaux de voirie pendant l'été, une seule voie sera réservée à la circulation.

Des réunions sont prévues avec les riverains. D'expérience, ces derniers parviennent la plupart du temps à trouver un compromis au profit d'un intérêt collectif raisonné qui tienne compte des contraintes règlementaires.

Aides financières

Les partenariats financiers pour les travaux d'enfouissement des réseaux Basse Tension (SIGEIF en lien avec ERDF) permettent de récupérer 75% du coût d'enfouissement.

La Ville a adhéré au SIGEIF en 1997. De fait elle a transféré à ce syndicat sa compétence de Maître d'ouvrage pour les réseaux électriques basse tension (car ces réseaux, contrairement à une idée reçue, sont la propriété des communes ; ERDF n'étant qu'un concessionnaire de service public, qui gère et exploite ces réseaux basse tension).

Dans le cadre de cette délégation, des conventions passées entre le SIGEIF, la Ville de Versailles et ERDF, jusqu'à l'horizon 2024 prévoient un partenariat financier avec une part de financement importante des travaux d'enfouissement basse tension supporté par ERDF :

- ERDF (50% du coût des travaux HT d'enfouissement du réseau basse tension)
- SIGEIF (environ 25% du coût HT des travaux + prise en charge de la TVA)
- VILLE (le solde, soit environ 25 % du coût HT des travaux).

Monsieur Lhermitte répond ensuite à diverses questions :

L'installation de la fibre optique

Trente milliards d'investissement sont nécessaires que l'Etat ne peut assumer actuellement. Il a donc fait appel à des intervenants. La technologie cuivre actuelle ne favorise pas l'ADSL qui a atteint ses limites. Numéricable a pris de l'avance dans ce domaine mais s'arrête au pied des immeubles. Avec la fibre optique, on pérennise les réseaux pendant 40 ans. Numéricable a racheté SFR qui devait gérer l'installation de la fibre optique à Versailles. Des pourparlers avec l'Etat pour permettre de garantir le projet de fibre optique sont actuellement en cours.

Le réseau FTTH est pris en compte dans les travaux d'enfouissement. Des fourreaux surnuméraires sont posés par la ville de façon à faciliter la mise en place ultérieure de nouveaux réseaux.

Martine Schmit précise que ce sujet pourra être traité avec François Lambert lors d'une prochaine réunion ou d'une réunion spécifique.

Travaux du CIG rue Molière

Des constats ont été faits avant et seront faits après les travaux compte tenu de la circulation de gros camions qui peuvent dégrader la voirie. A l'issue des travaux, la ville pourra être amenée à intervenir pour refaire la chaussée, modifiant ainsi son pré-programme.

Le Conseil remercie Monsieur Lhermitte de sa présentation et de ses réponses.

Zone 30 et problème du stationnement

La mise en zone 30 de la rue de l'Etang n'ayant pas été effective, Martine Schmit et de nombreux membres du Conseil souhaitent toutefois :

- que toutes les rues refaites passent en circulation 30. Pour une cohérence des aménagements et des limitations de vitesse au niveau communal mais aussi au niveau du quartier, le déploiement des zones 30 se fait sur des périmètres incluant plusieurs rues et doit respecter un certain nombre de règles et conséquences qui seront prochainement exposées au Conseil.
- qu'on examine lors de chaque réfection la possibilité de stationnement alterné qui permet de réduire la vitesse. Il n'est toutefois pas concevable partout, notamment rue Yves Le Coz, où circulent les bus, mais souhaitable dans les petites rues du quartier.
- que soit rétablie la priorité à droite, avec les objectifs de ralentir les voitures et d'améliorer la lisibilité actuelle, tout en veillant à ne pas congestionner la rue (300 bus par jour rue Yves Le Coz, considérée comme un axe prioritaire).

Présentation : Regard « démographique » sur le quartier de Porchefontaine par Emmanuelle Delhomme, Directrice de la Maison de quartier

Les habitants du quartier Porchefontaine : caractéristiques, conditions de vie

Précautions méthodologiques : Le découpage administratif de la ville n'est pas le même que le découpage administratif de l'INSEE (cartographie IRIS INSEE). Les données présentées sont issues d'une analyse de 2011.

7 886 habitants estimés sont recensés sur le quartier soit 9% de la population de Versailles.

Nombre de ménages :

- Iris 3 à 7 : 5 635 ménages
- Iris 6 et 7 : 2 225 ménages

Type de ménages :

- personne seule : 32 % (en baisse)
- couple sans enfant à charge : 25% (en baisse)
- familles avec enfants à charge : 40% (en hausse) dont 32 % de couples avec enfants à charge et 8% de familles monoparentales.

Pyramide des âges

- 0 à 6 ans : 7%
- 6 – 10 ans : 6%
- 11-24 ans : 18 à 20%
- 25-64 ans : 48 à 51%
- 65-79 ans : 11 à 13 %
- + de 80 ans : 6%

Modèle dominant : couple avec 1 à 2 enfants en nette augmentation

- couple avec 1 enfant : 37 à 40%
- couple avec 2 enfants : 38 à 39 %

- couple avec 3 enfants : 12 à 15%
- couple avec 4 enfants et plus : 8% (largement supérieure à la moyenne nationale)

Vie professionnelle des parents

- fort taux d'actifs, notamment chez les femmes 88% (2007) dont 24% à temps partiel et davantage de femmes actives dans le haut du quartier que dans le bas.
- organisation familiale et modes de garde : 80% des enfants du quartier sont scolarisés dans les écoles élémentaires du quartier, 80% des enfants scolarisés mangent à la cantine, 60% sont inscrits à des activités périscolaires.

La réforme des rythmes scolaires a une influence sur le taux d'activité. Davantage de femmes semblent avoir repris le travail le mercredi matin.

Catégories socio-professionnelles :

- cadres supérieurs : 31%
- professions intermédiaires : 16%
- ouvriers : 6%

Revenus médians : (Niveau de vie : revenu disponible pour le ménage divisé par le nombre de membres)

1^{er} décile PFT : 13 815 € contre 9 388 € (Yvelines) et 6 570 € (Ile de France)

Décile médian : 29 215 € (2 434 € par mois et par membre)

Logement :

77% des habitants vivent dans des appartements

69% des habitants vivent dans un logement de 40 à 99 m²

50% des habitants sont propriétaires, 25% locataires dans le privé, 25% en logement HLM

Peu de rotation des habitants.

Difficultés socio-économiques :

Taux de chômage : 18% chez les 15-25 ans, 5,6% chez les 25-54 ans, 4% chez les + de 55 ans.

1 ménage sur 8 sont rencontrés par les services du Conseil Général : 59% pour des difficultés financières, 24% pour des problèmes de logement, 17% pour des problèmes d'ordre éducatif

Publics fragilisés : séniors de + de 80 ans, personnes fragilisées en lien avec des situations de logement difficiles (surendettement, parties de maisons sous-louées)

Porchefontaine est bien pourvu en termes d'équipements sociaux (culturels, sportifs, scolaires, de garde...)

La Maison de Quartier de Porchefontaine

Double tutelles : Ville de Versailles et Caisse d'Allocations familiales : co-financement

Tous les quatre ans, négociation du projet de la Maison de Quartier pour 4 ans : identification des besoins des habitants, des attentes en matière de services, détermination d'axes directeurs pour un projet social sur trois ans : 2014-2017

- renforcement de la maison de quartier comme lieu d'accueil et de ressources
- maintien et enrichissement du lien social et de la solidarité active
- une maison de quartier qui appartient aux habitants

Quelques chiffres :

- 10 permanents, 35 salariés vacataires, 80 associations
- 1 habitant sur 3 fréquente la Maison de Quartier
- Budget de 700 000 € hors investissement

Fréquentation en augmentation

Maison ouverte du lundi au dimanche pour les associations et du lundi au samedi midi pour les activités de la Maison de quartier.

Le Conseil remercie Emmanuelle Delhomme pour sa présentation.

Réunions du Conseil de Quartier

Décision concernant la fréquence des réunions : 1 réunion toutes les 6 semaines entre chaque vacances scolaires, en alternance le lundi ou le mardi

Dates retenues : mardi 20 janvier, lundi 16 mars, mardi 19 mai, lundi 29 juin.

Liste des commissions envisagées :

1. Voirie, circulation et stationnement

Catherine Mordant, Pierre-Jean Airaud, Hélène Bojarski, Serge Piriou, Antoine Divan, François Siméoni

2. Espaces verts et aménagement du quartier

Francis Naudin, Isabelle Lallemand, Antoine Divan, Marc Meyer, Antoine Brillaud, Isabelle Richard

3. Urbanisme

Francis Flamand, André Montialoux, Pierre Arnaud, Antoine Brillaud

4. SNCF et transports

Pierre Arnaud, Michel Carré, Francis Flamand, Francis Naudin

5. Vie quotidienne

Laure Dispan de Floran, Michèle Divan, Antoine Divan, Chantal Simian

6. Commerces

Nicolas Fouquet, Monique Mirallès, Alain Roger, Stéphanie Lescar, Caroline Prouff, Laure Dispan de Floran, Catherine Mordant

7. Handicap et personnes âgées

Alain Roger, Marie-Christine Claraz, Emmanuelle Delhomme, Monique Mirallès, Chantal Simian

8. Environnement et qualité de vie

Michel Carré, Pierre-Jean Airaud

9. Animation et communication

Monique Mirallès, Marie-Christine Claraz.

Il est possible d'ouvrir chaque commission à des personnes extérieures au Conseil de quartier pour lui permettre de bénéficier d'expertises.

Permanences

Le Conseil se prononce en faveur de la tenue de permanences. Il sera alors souhaitable que chaque membre du Conseil de quartier tienne au moins une permanence dans l'année. Les permanences requièrent la présence de deux membres du Conseil et se tiennent 1 samedi par mois (3^{ème} du mois en principe).

Projets futurs

Réaménagement du parking du chapiteau : un premier projet a été préparé par les services de la ville. Il fera l'objet d'une prochaine présentation au Conseil.